

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



**MUPRAS**

Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

**Déclaration de Maladie**

M22- 0021967

N 56371

Optique

Autres

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5849 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : ABOUFAID MOSTAFA

Date de naissance : 14/07/1965

Adresse : 6 Tissiment EL WAHDA 2 N° 306 D'EROUA

Tél. : 06 67 31 27 01 Total des frais engagés 950 + 620 + 531 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR BENTALEB RYM  
Dermato Vénérologue  
172 Rue Ibn Hass Maarif  
Casablanca tél: 0661 18 65 18

Date de consultation : 01/03/2023 Nom et prénom du malade : ABOUFAID Abd AL JING Age:

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Delmbose

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 01/03/2023

Signature de l'adhérent(e) : JC

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cautionnement du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/03/23	Ce		250,00	DR BENTALI RYMI Dermato Chirurgie 172 Rue Cadiz - Maroc Casablanca 100-0661 1865 18
15/03/23	C		G	TALEB RYMI Dermato Chirurgie Maroc 1865 18

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture	
 EL WAHDA DEROUA	01/03/2023 A5/03/2023	 EL WAHDA DEROUA	531,00 0,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V.	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. M. BOU-OUHRICH**

Spécialiste en Dermatologie

Maladies Vénériennes

et Maladies du Cuir Chevelure

Médecin Expert Près les Tribunaux

**RDV 12/04/2023** بوعريش - الكسورة

اختصاصي في أمراض الجلد  
والشعر والأمراض التناسلية

طبيب خبير محلق داخل المحاكم

Casablanca le .....

151 031 2023

MR ABOUFAID MD ANINE

69.00

1 - Tetralysal 300  
1 gel/j pdt 30 jours

255.00

2 - Iratone DS 1 gel crème  
1 appx 21 j pdt 2 mois  
sur tout le visage.

204.00

3 - Contreacne lotion anti-  
pelliculaire



app x 21 semaines sur la peau

DR. BENTALI RYM  
Dermato-Venereologue  
Dr. Cadi Yassine Maarif  
الدار البيضاء Casablanca تل. 05 22 854 356  
المكتب: 05 22 83 47 46 / 05 22 82 28 89

356, Bd El Fida à Côte Place Sraghna - Casablanca

Tél : 05 22 82 28 89 / 05 22 83 47 46

CREMET 10G

P.P.V : 26DH30

118000 010920  
1226063

KETODERM 2%  
Bd Alkmia N° 3  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Ketoderm 2% creme T10g

P.P.V : 25,30 DH

6 118000 010920

6 118000 091578

LOT : 4554  
PER : 11-25  
P.P.V: 34 DH 70

43,50

MYCOSTER 1%  
Solution 30 ml

6 118000 011125

TETRALYSAL 300 mg  
Boîte de 16 gélules  
AMM N°26 DMP/21/NCV  
P.P.V : 69,00 DH  
Distribué par SOTHEMA  
B.P N°1, 27182 Bouskoura-Maroc

6 118001 070800

TETRALYSAL 300 mg  
Boîte de 16 gélules  
AMM N°26 DMP/21/NCV  
P.P.V : 69,00 DH  
Distribué par SOTHEMA  
B.P N°1, 27182 Bouskoura-Maroc

6 118001 070800

LOCAPRED 0,1%  
CREME T15G

P.P.V : 16DH60

6 118000 010951

LOCAPRED 0,1%  
CREME T15G

P.P.V : 16DH60

6 118000 010951



LOT : 22E012  
PER : 09 2024

LOT/BATCH :



noreva  
LABORATOIRE DERMATOLOGIQUE

3 571940 000391

Dr. M. BOU-OUHRICH

Spécialiste en Dermatologie  
Maladies Vénériennes  
et Maladies du Cuir Chevelure

Médecin Expert Près les Tribunaux



الدكتور بو او حريش  
Dr. BOU OUHRICH  
اختصاصي في أمراض الجلد  
والشعر والأمراض التناسلية

طبيب خبير محلف داخل المحاكم

04/03/2023

Casablanca le .....

M<sup>r</sup> ABOUFAID MOHAMED

ANINE

69.00 X 2

1. Tetralysal 300 sv  
1 appl/j (le soir) pdt 3 mois  
au coucher avec un grand verre  
d'eau

2. Ex Poliac lotion assechante

I appl/j le soir sv sur le dos  
et lesions de la poitrine

superieur du pubis (pas au  
milieu des organes genitaux).

~~39° 130x~~ Ketoderm crème

↓ appr 2lj pdt 15-

16.6.01/2 sur les rougeurs visage.

4- Locapred crème

↓ appl 1j pdt 1/2 (soir)

puis ↓ appl 2j pdt 1/2 (1soir/2)

sur lésions rouges du visage.

34/70

5- Skinosalic lotion

↓ appl 1j pdt 1/2 (soir)

puis ↓ appl 2j pdt 1/2 (1soir/2)

sur le cuir chevelu.

6- Nycoster solution

↓ pulv x 2lj pdt 15-

au niveau du cuir chevelu.

x 6- Epta DS shampoing

↓ sh x 21 sem pdt 2 mois

Naftone DS gel

↓ mat tout

**DR RENTAL BRYM**  
Dermato - Vénérologue  
172 Rue Cadi Yass- Maârif  
Casablanca Tél: 0561 186518

